

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Adopté

N° CD76

AMENDEMENT

présenté par

Mme de Pélichy, M. Lenormand, M. Serva, Mme Létard, M. Taupiac, M. Castellani,
Mme Abadie-Amiel, M. Bataille, M. Bodart, M. Bruneau, M. Colombani, M. de Courson,
M. Favennec-Bécot, M. Habib, M. Huwart, M. Mathiasin, M. Mazaury, M. Molac, M. Naegelen,
Mme Sanquer, M. Viry, M. Warsmann, Mme Youssouffa et Mme Fruchon

ARTICLE 12

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que les prix des carburants demeurent élevés et pèsent fortement sur le pouvoir d'achat des ménages et leur mobilité, il ne semble pas pertinent de renchérir également le coût des transports collectifs, qui constituent précisément une alternative à l'usage individuel de la voiture.

Par ailleurs, l'inflation ne traduit pas nécessairement une hausse équivalente des coûts d'exploitation supportés par les services de transport. Une indexation mécanique des tarifs risquerait donc de faire peser sur les usagers une charge supplémentaire sans lien direct avec la réalité économique de chaque réseau.

L'accès à des transports collectifs abordables constitue en outre un facteur majeur d'attractivité et de développement économique des territoires. Il conditionne l'accès à l'emploi, à l'éducation et à la formation, et aux services publics. Renchérir le coût des transports peut donc fragiliser les mobilités du quotidien et accroître les inégalités entre les usagers comme entre les territoires.

À l'heure où la réduction des émissions de gaz à effet de serre suppose d'encourager le report modal vers les transports collectifs, la priorité doit être de rendre ces services plus accessibles, plus attractifs et plus lisibles pour les usagers. L'augmentation facilitée des tarifs irait à rebours de cet objectif, en particulier pour les ménages modestes, les jeunes, les familles et les personnes dépendantes des transports publics pour leurs déplacements du quotidien.

Cet amendement a le soutien de l'Association des Maires de France.